

Commune de Ginals

Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2025

Le 4 mars 2025 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON , maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance :26 février 2025

Sont présents : Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. André VIVEN, 1^{er} adjoint ; Jean COUTANCIER, 2eme adjoint ; Maxime CABADY ; Lionel FRESPECH.

Mme Andréa MOLINA , secrétaire de mairie, participe à la 1ere partie de la séance.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h36 M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil du 10 février 2025
- Délibération, validation du CFU 2024 (Compte Financier Unique)
- Délibération sur l'affectation des résultats
- Délibération modificative des statuts du SDE 82
- Annulation de la délibération sur l'acquisition d'une parcelle par Mme Hubalt
- Divers

Approbation du PV du Conseil du 10 février 2025

Le PV du conseil du 10 février 2025 est approuvé sans remarque

Délibération, validation du CFU 2024 (Compte Financier Unique)

Mme Molina présente le CFU 2024 , ses éléments de synthèse puis le détail des comptes.

Les montants caractéristiques du CFU sont les suivants :

- Investissement :
 - Dépenses réalisées 467 637.79€
 - Reste à réaliser 70 105.17€
 - Recettes réalisées 373 734.13€
 - Reste à réaliser 66 466.25€
 - Résultat de la section d'investissement : -97 542.58€
- Fonctionnement :
 - Dépenses réalisées 167 994.22€
 - Recettes réalisées 470 664.54€
 - Résultat de la section de fonctionnement : 302 671.32€

Mme Molina répond aux questions posées.

A l'issue des débats, Mme Lafon quitte la séance.

Mr. André Viven propose le CFU au vote. A l'unanimité, le CFU est validé.

Mme Lafon rejoint la séance.

Délibération sur l'affectation des résultats

Mme Molina présente la proposition d'affectation du résultat soit :

- Excédent à affecter 302 671.32€
- Affectation en réserves (compte 1068) 97 542.58€
- Résultat reporté en fonctionnement 205 128.74€

Soumise au vote cette affectation est décidée à l'unanimité

Avant que Mme Molina quitte la séance Mme le Maire évoque son départ prochain et la remercie en son nom et au nom des membres du conseil pour la qualité, l'efficacité et le comportement professionnel et relationnel dont elle a fait preuve .

Mme. Le Maire indique que la recherche d'un remplaçant a abouti et sera traité lors des questions diverses.

Délibération modificative des statuts du SDE 82

Mme le Maire présenta au conseil les statuts de SDE82 modifiés en ce qu'ils ajoutent aux activités accessoires « l'utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (S .I.G.) »

Elle propose au conseil d'adopter les statuts du SDE82 dans la forme modifiée

Le conseil adopte ces statuts à l'unanimité.

Annulation de la délibération sur l'acquisition d'une parcelle par Mme Hubalt

Mme le Maire rappelle que le conseil en sa séance du 4 novembre 2024 a décidé de lancer une procédure de déclassement/acquisition d'une surface d'un chemin situé à Bégayne au profit de Mme Hubald.

La délibération du 4 novembre 2024 maintenue en attente de réponse des pétitionnaires n'ayant pas été validée , l'article « Annulation de la délibération **sur** l'acquisition d'une parcelle par Mme Hubalt » de l'ordre du jour est sans objet.

Divers

Mme le Maire rappelle que le conseil dans sa séance du 10 février 2025 à accepté la création d'un poste de secrétariat de mairie pour anticiper le départ de Mme Molina qui sera effectif au 10 avril 2025 et l'a chargée de mettre en œuvre cette décision.

Mme le Maire présente au conseil le contrat de recrutement d'un agent contractuel pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie conclu avec Mme Eva Schilling.

Les principales dispositions de ce contrat sont les suivantes :

- Recrutement en qualité d'adjointe administrative principale de 2eme classe contractuelle pour occuper l'emploi de secrétaire général de Mairie, emploi relevant de la catégorie C
- Durée : un an du 10 mars 2025 au 9 mars 2026
- Durée hebdomadaire : 20 heures

A l'unanimité , le conseil valide les termes de ce contrat et charge Mme le Maire de sa mise en œuvre.

La séance est levée à 20 heures